

C'est, en effet, pour avoir dédaigné les préceptes de la philosophie médicale, s'être borné à l'anthropologie des anatomistes et des chimistes, science tronquée et par conséquent falsifiée, qu'on a perdu de vue les grandes vérités traditionnelles qui se rattachent à la double existence de l'homme.

Aujourd'hui, la *Société protectrice de l'Enfance*, éclairée par l'expérience, comprend la nécessité de revenir aux préceptes anciens. Les médecins reconnaissent aussi qu'il faut tenir compte de l'état physiologique de la mère, de cet amour dont la puissance anime la vie organique du nourrisson, répond à ses aspirations idéales, et annoblit enfin le caractère de la mère et de l'enfant.

Tout le monde comprend qu'il faut refaire les mœurs; or, pour répondre à tous ces besoins, il faut encourager et protéger la mère, comme en arboriculture, pour avoir de bons et de beaux fruits, il faut prendre soin de l'arbre.

Mais alors, en changeant de méthode, ne conviendrait-il pas de changer de dénomination, puisque d'après la règle elle doit exprimer l'idée dominante, l'intention principale ?

Nous proposerions donc aux hommes honorables dont la courageuse initiative a signalé le péril de l'époque et qui se préoccupent avec tant de zèle d'améliorer la situation présente, de donner à leur œuvre le titre de *Société protectrice de la famille*. Cette dénomination aurait l'avantage de rappeler l'autorité du père et de la mère, écarterait l'idée du nourrissage mercenaire, et séparerait enfin cette institution de la Société protectrice des animaux, à laquelle on la compare trop souvent.

Le titre d'une institution n'est pas insignifiant; comme le drapeau, il indique mieux qu'un programme le fond et la tendance des idées.

Le titre de *Société protectrice de l'enfance* veut dire *protection de l'individu*; le titre que nous proposons serait plus philosophique et plus moral; il rappellerait la nécessité de conserver à l'enfant des protecteurs naturels, l'uti-